

# Le statut de l'étudiant

Le statut d'étudiant de l'Enseignement Supérieur permet de bénéficier de :

## ➔ Bourses de l'enseignement supérieur

Les demandes de Bourses (et/ou de logement universitaire : voir plus loin) doivent être saisies entre le 15 Janvier et le 15 Mai sur la plateforme gouvernementale :

[www.messervices.etudiant.gouv.fr](http://www.messervices.etudiant.gouv.fr)

Toute la procédure est dématérialisée (sauf cas particuliers), les décisions d'attributions sont notifiées par mail et en ligne sur l'espace personnel des candidats.

Pour toute information liée aux aides sociales étudiantes, RDV sur le site du CROUS de l'Académie d'Orléans Tours :

[www.crous-orleans-tours.fr](http://www.crous-orleans-tours.fr)



## ➔ Service social et médecine préventive

Une assistante sociale du CROUS organise une permanence à destination des étudiants de Chartres.

CROUS - Vie de l'Étudiant  
Tél. : 02 38 24 27 22  
(Prise de rendez-vous)

Elle a un rôle d'information sur la législation en vigueur ou sur les formalités à accomplir. Elle a pour mission d'aider les étudiants en difficulté à résoudre les différents problèmes matériels ou moraux qui se posent à eux, grâce à des contacts avec divers organismes, services universitaires et sociaux.

Une visite médicale obligatoire est programmée pour tous les nouveaux inscrits.

## ➔ Accompagnement social, culturel et sportif

Les étudiants sont affiliés au régime de sécurité sociale de leurs parents.

Avant toute inscription administrative, les étudiants doivent obligatoirement s'acquitter de la Contribution de Vie Étudiante et de Campus (CVEC) d'un montant de 95 € ouvrant un accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif.

Informations: [www.messervices.etudiant.gouv.fr](http://www.messervices.etudiant.gouv.fr)

Les étudiants inscrits en formation continue sont exonérés de cette contribution. Autres cas d'exonérations: [cvec.etudiant.gouv.fr](http://cvec.etudiant.gouv.fr) .

# La Vie étudiante

## ➔ Se loger

Le CROUS propose aux étudiants de l'IUT 3 résidences universitaires (202 places - Loyer entre 225 et 390 € - APL possible).

La demande de logement universitaire doit être faite en même temps que la demande de bourse, sur le site internet du CROUS.

Pour toute information complémentaire : **CROUS** - 8 place François Rabelais -28000 CHARTRES

Tél. : 02 37 90 70 30 | [www.messervices.etudiant.gouv.fr](http://www.messervices.etudiant.gouv.fr)

Des offres de logement de particulier sont consultables au Bureau Information Jeunesse de Chartres (02 37 23 42 82).

## ➔ Se restaurer

Le restaurant universitaire « **Le Flicoteaux** » propose des repas équilibrés aux étudiants à un prix modique (3,30 € en 2022/2023 - paiement via la carte multiservice étudiante), il se situe à 500m de l'IUT, 1 rue Saint-Martin du Val - 28000 CHARTRES. Ouvert à partir de 11 h 30 du lundi au vendredi, fermé durant les congés étudiants.

## ➔ Se divertir

L'**ASSODEIC** (ASSociation Des Etudiants de l'Iut de Chartres) accompagne et anime la vie étudiante à travers diverses actions comme l'organisation de soirées étudiantes et de sorties, la gestion d'activités sportives ou la participation aux projets étudiants.

Contact: [assodeic@gmail.com](mailto:assodeic@gmail.com) | Page Facebook: *Assodeic Officiel IUT de Chartres*



L'IUT de Chartres : révélateur de compétences depuis plus de 30 ans !

## Comment s'inscrire ?

Les frais d'inscription universitaire sont, pour l'année 2022/2023, de 170 € pour les étudiants non boursiers. Les étudiants boursiers et les apprentis sont exonérés de droits.

### ➔ Comment s'inscrire en BUT 1<sup>ère</sup> année ?

Toutes les inscriptions en BUT formation initiale ou par apprentissage se font via le portail Parcoursup selon le calendrier suivant:

[www.parcoursup.fr](http://www.parcoursup.fr)

Séquencement	Formalités à accomplir
20 Décembre 2022	Ouverture du site d'information de Parcoursup
du 18 Janvier au 09 Mars 2023	Inscription et saisie des vœux
06 Avril 2023	Dernier jour pour finaliser le dossier et confirmer les vœux
du 01 Juin au 13 Juillet 2023	Propositions d'admission et réponses aux établissements
à partir du 15 juin 2023	Procédure d'admission complémentaire / Résultats du BAC / Inscriptions

### Si vous êtes candidat étranger

Vous souhaitez vous inscrire en 1<sup>ère</sup> année de BUT :

- Candidat résidant dans l'Union Européenne : candidature via le **dispositif d'inscription classique** ([www.parcoursup.fr](http://www.parcoursup.fr)).
- Candidat hors Union Européenne : candidature via les **programmes ADIUT** (procédure sur [www.iut.fr](http://www.iut.fr), rubrique «International»).

### ➔ Comment s'inscrire en BUT 2<sup>e</sup> année et BUT 3<sup>e</sup> année ?

L'admission en BUT 2, voire en BUT 3, est subordonnée à la décision d'un jury qui examine les dossiers de candidature préalablement établis. La candidature doit être effectuée par Internet : <http://ecandidat.univ-orleans.fr>

Formations	Dates de candidature
BUT 2 MLT / BUT 3 MLT	Candidatures possibles dès l'ouverture de la plateforme «eCandidat» (Date Prévisionnelle: Février 2023)
BUT 2 GIM	
BUT 2 GEII	

La procédure est totalement dématérialisée, les pièces du dossier de candidature sont transmises via la plateforme en ligne. Les résultats du jury d'admission sont notifiés en ligne sur le portail «e-Candidat».

### ➔ Formation tout au long de la vie

Si vous désirez des informations relatives à la formation continue (salariés, demandeurs d'emploi, titulaire d'un bac ou d'acquis professionnels validés...), contactez le correspondant formation continue de l'IUT ou le Service de la Formation Continue (SEFCO) de l'Université d'Orléans car la procédure d'admission est différente.

Correspondant Formation Continue et VAE de l'IUT : Edgard SEKKO - Tél. 02 37 91 83 40 - [edgard.sekko@univ-orleans.fr](mailto:edgard.sekko@univ-orleans.fr)  
Service de Formation Continue (SEFCO) de l'Université d'Orléans: Tél. 02 38 41 71 80 - [sefco@univ-orleans.fr](mailto:sefco@univ-orleans.fr)

### ➔ Apprentissage

Pour toute question concernant l'apprentissage, vous pouvez contactez notre partenaire, le CFA des Universités Centre-Val de Loire.

CFA des Universités - Cellule de Chartres : Tél. 02 37 91 83 04 ou 02 37 91 83 48  
[apprentissage.iut.chartres@univ-orleans.fr](mailto:apprentissage.iut.chartres@univ-orleans.fr)  
[www.cfa-univ.fr](http://www.cfa-univ.fr)



IUT de CHARTRES

1 place Roger Joly - 28000 Chartres  
Tél. : 02 37 91 83 00 (Standard) | 02 37 91 83 09 (Scolarité)  
Mail: [scolarite.iut.chartres@univ-orleans.fr](mailto:scolarite.iut.chartres@univ-orleans.fr)  
Web: [www.univ-orleans.fr/iut-chartres](http://www.univ-orleans.fr/iut-chartres)

